



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090887

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 17/07/2025 8H11 C:025301 I:07036
V/REF : 1712
V/Email reçu le Jeudi 17/07/2025 à 8H11

**SDC 'Le Chateau'
C/O REGIE BELLECOUR
29 RUE GASPARIN
69002 LYON**

IMMEUBLE : LE CHATEAU
8 COURS EUGENIE
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 19 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N8 EUGENIE - DIGICODE : 08B69
MOTIF : INTERVENIR POUR UNE ABSENCE DE PRESSION D'EAU DANS L'IMMEUBLE
(PRÉSENCE DE COUP DE BELIER.)
Donneur d'ordre : Mme S DUSSER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur surpresseur(s)

LE 17/07 A 14H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOCAL SURPRESSEUR AU NIVEAU MOINS -1
CONTROLE DE L'ALIMENTATION DU BOITIER TELEMECANIQUE
- OUVERTURE DU BOITIER ET CONTROLE DE L'ALIMENTATION DU CONTACTEUR
PUISSANCE
- REARMEMENT DU BOITIER ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT
FERMETURE DU BOITIER

INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT AU 6EME ETAGE AFIN DE CONTROLER LE
DEBIT D'EAU DANS LE LOGEMENT
TOUT SEMBLE ETRE RENTRE DANS L'ORDRE

NOUS AVONS EGALEMENT RESSERRE TOUTES LE CONNEXIONS ELECTRIQUES DANS LE
BOITIER CAR ELLES ETAIENT TOUTES DESSERREES
- CONTROLE DE LA PRESENCE D'AIR DANS LE BALLON
RIEN A SIGNALER

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 18/07/25 à 16H37 M. H. BOFFY



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090887

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12		29,12
2,00	H.Ouvrier Electricien le 17/07	1	73,82		147,64
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule spécialisé	1	39,45		39,45
TOTAL H.T.					216,21
T.V.A. a 10,00%					21,62
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>237,83</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.